

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4104>



Voter jusqu'au 24 février sur les rapports d'activité et financier du SNES !!

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Congrès SNES 2012 -



Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Voter jusqu'au 24 février sur les rapports d'activité et financier du SNES !!

Vous devez voter dans votre établissement (voir la circulaire académique envoyée au responsable SNES des établissements – elle est disponible [ici](#)) sur les rapports d'activité nationaux et [académique](#) et sur le rapport financier national (disponible [ici](#)). Les retraités et les collègues qui ne peuvent voter dans leur établissement peuvent voter par correspondance (bulletin de vote dans le snes dijon de janvier (n°78) et disponible [ici](#)). Le vote doit être terminé le 24 février. Les votes individuels doivent donc être postés le **24 février au plus tard**.

Le congrès académique du SNES a lieu les 22 et 23 mars à Tonnerre. Chaque adhérent du SNES y a toute sa place. Il doit être désigné par sa section d'établissement (les membres de la CA Académique du SNES sont de droit membre du congrès). Les documents sont disponibles [ici](#).

Inscrivez-vous vite pour permettre une organisation optimum (notamment pour l'hôtel).

Pensez aussi ! à préparer le congrès qui délibérera sur les rapports préparatoires publiés dans l'US qui vient d'arriver.